BILAN GÉNÉRAL CONCOURS COMMUN VETERINAIRE VOIE BAC≥5

SESSION 2025

I – Présentation du concours	1
II – Profils des inscriptions	1
III – Phase d'admissibilité	2
IV– Phase d'admission	ź
V – Les affectations, nombre d'intégrés par école	3
VI – Conclusion	3

I. Présentation du concours

Le concours commun vétérinaire voie BAC≥5 est ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire ou d'un diplôme national conférant le grade de master, délivré à l'issue d'un cursus de formation dans lequel la biologie occupe une part prépondérante.

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 09 novembre 2023 modifiée relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires : Nul ne peut faire acte de candidature, une même année, à plus d'une voie de concours commun. Un candidat ne peut se présenter plus de deux fois au concours commun quelle que soit la voie choisie. Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, les candidats ayant échoué deux fois au concours commun par les voies CPGE BSPST, CPGE TB, LICENCE, BUT ou BTSA et BTS peuvent après un délai de carence de trois sessions annuelles de concours (la dernière session ayant vu l'échec au concours n'étant pas incluse), faire acte de candidature à la voie $BAC \ge 5$ une seule fois, dès lors qu'ils remplissent les conditions fixées à l'article 1er du présent arrêté.

Les écoles qui recrutent sur ce concours sont les quatre écoles nationales vétérinaires :

- ✓ ENV Alfort
- ✓ ENV Toulouse,
- ✓ Oniris VetAgroBio Nantes (cursus vétérinaire),
- ✓ VetAgro Sup Lyon (cursus vétérinaire)

II. Profils des inscriptions

Pour la session 2025, **57**candidats se sont inscrits au concours vétérinaire voie BAC≥5. Le nombre des dossiers reçus était inférieur à celui des années antérieures (44 en 2024, 63 en 2023, 75 en 2022 et 77 en 2021).

Le tableau suivant présente le nombre de candidats inscrits au concours vétérinaire voie BAC ≥5 session 2025 par diplôme, ce qui permet d'appréhender le profil des candidats au concours pour cette session.

Docteur en médecine Docteur en pharmacie	1 3
Master 2 à dominante biologique	
Master de sciences et technologie, santé	22
Master recherche spécialité nutrition humaine et santé	1
Master recherche spécialité biologie cellulaire et intégrative	1
Master de sciences de la santé, mention biologie-santé	1

Ingénieur	23
Infirmier Anesthésiste	1
Diplômes valides par la Commission VES	4
Diplôme national d'œnologie	1
Masseur - kinésithérapeute	1
Master en sciences biomédicales	1
Ingénieur de l'école nationale supérieure des mines	1

Commission de validation des études supérieures (VES)

Pour la session 2025, une commission de validation des études supérieures (VES) s'est réunie afin de déterminer l'éligibilité aux différents concours pour les candidats qui souhaitaient se présenter avec un diplôme non défini par les arrêtés en vigueur. Il s'agissait principalement de valider ou non les équivalences sur la base du dossier retraçant le cursus post-bac du candidat.

Dans ce cadre, le SCAV a reçu 9 demandes à passer le concours commun vétérinaire voie BAC≥5, 3 de ces demandes n'ont pas été validées. Donc seulement quatre candidats se sont inscrits au concours vétérinaire voie BAC≥5.

III. Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité du concours consiste en une épreuve unique d'examen de dossier visant à évaluer la motivation et la pertinence du projet professionnel. Cet examen analyse le cursus du candidat ainsi que les titres et travaux réalisés.

Pour l'évaluation du dossier, le jury s'est attaché à regarder :

- le parcours académique (cursus suivis) ;
- le profil du candidat (formations, stages, emplois occupés, activités extrascolaires, etc.);
- **le projet professionnel** (le jury cherche à évaluer la pertinence du projet du candidat à devenir vétérinaire).

Après l'évaluation des dossiers par le jury, 10 candidats ont été déclarés admissibles.

Ci-après, le profil des candidats admissibles :

Docteur en pharmacie	1
Master 2 à dominante biologique	8
Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique)	2
Ingénieur	7

IV. Phase d'admission

L'entretien avec le jury porte sur les motivations et les projets professionnels des candidats. Il peut comporter une discussion sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'agronomie, à l'alimentation, à l'environnement et aux fonctions du vétérinaire.

Les entretiens de la session 2025 ont eu lieu en présentiel à AgroParisTech campus Palaiseau. Sur les 10 candidats admissibles au concours vétérinaire voie BAC≥5, 4 ont été admis sur liste principale et 3 ont été admis sur liste complémentaire.

Ci-après, le profil des candidats admis :

Docteur en pharmacie	1
Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique)	1
Ingénieur	4

V. Les affectations – Nombre d'intégrés par école

Les cinq candidats admis qui ont intégré les 4 écoles nationales vétérinaires ont le profil suivant :

Ingénieur – VetAgro Sup

Ingénieur – INP ENSAT Toulouse

Ingénieur – Institut Polytechnique Unisalle

Master STS – mention Agrosciences – Université de Rennes 1, Oniris et l'institut Agro – Agrocampus Ouest

VI. Conclusion

La session 2025 du concours commun vétérinaire voie BAC ≥5 n'a pas posé de difficulté, le service des concours agronomiques et vétérinaires tient à remercier le jury pour son investissement et son engagement, contribuant au bon déroulement du concours.

Le SCAV souhaite pleine réussite à tous les candidats intégrés de cette session ainsi qu'une pleine réussite aux futurs candidats au concours en 2026.

A Palaiseau, le 01 octobre 2025